



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0601

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux**

objet : **Projets nature 2015 - Espaces naturels sensibles (ENS) - Conventions de gestion**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0601**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
commune (s) :	Charbonnières les Bains - Chassieu - Corbas - Craponne - Dardilly - Décines Charpieu - Fleurieu sur Saône - Ecully - Feyzin - Fontaines Saint Martin - Francheville - Genay - La Mulatière - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Sainte Foy lès Lyon - Tassin la Demi Lune - Vénissieux
objet :	<b>Projets nature 2015 - Espaces naturels sensibles (ENS) - Conventions de gestion</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé, par délibération n° 2006-3763 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006, et du transfert, le 1er janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS). Les objectifs et les territoires de projets définis par la politique des projets nature et celle des ENS sont similaires.

L'année 2015 constitue une période transitoire de redéfinition du cadre d'intervention pour la préservation, la gestion et la valorisation des espaces naturels. En effet, en plus des compétences issues de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a confié, à la Métropole, la compétence en matière d'aménagement du territoire, d'actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Cette nouvelle compétence impacte, directement, les relations établies entre les Communes, ainsi que les syndicats intercommunaux, porteurs de projets nature, et la Métropole. Pour l'année 2015, dans l'attente d'une nouvelle partition des rôles de chaque partenaire et dans la continuité de ce que faisaient la Communauté urbaine et le Département, il est proposé de soutenir les actions portées par les Communes et les syndicats intercommunaux au sein des projets nature - ENS. Il s'agit d'actions d'entretien des espaces, d'aménagement et d'équipement permettant d'organiser la fréquentation des sites, de préservation et de suivi des espèces et des milieux naturels, d'outils de communication et de programmes d'animations pédagogiques à destination, notamment, d'un jeune public.

La mise en œuvre d'une programmation 2015 répond, notamment, à la nécessaire continuité des actions d'entretien et de gestion des sites pour éviter des dysfonctionnements en termes de propreté des sites, de sécurité pour le public et répondre aux attentes des usagers des sites.

Il est donc proposé des conventions de gestion, en application de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), entre la Métropole et les Communes désignées "pilote du projet" pour la réalisation, la gestion et la valorisation du patrimoine sensible pour le programme 2015. Les Communes pilotes se verront rembourser les frais engagés selon les conditions prévues dans les conventions de gestion.

Il est proposé au Conseil de la Métropole de financer les programmes d'actions 2015 mis en œuvre par les Communes et 2 syndicats intercommunaux sur 10 projets nature - ENS. 3 autres projets nature - ENS sont portés par des syndicats mixtes : le Grand parc de Miribel-Jonage, les Monts d'Or et les îles et îlons du Rhône auxquels la Métropole apporte ses participations statutaires.

La programmation 2015 des projets nature diminue de près de 30 000 €, soit - 6 %, entre le cumul Conseil général du Rhône et Communauté urbaine de Lyon 2014 et les montants affectés par la Métropole en 2015. Cela répond, d'une part, aux enjeux de rigueur budgétaire de la collectivité et s'inscrit, d'autre part, dans le contexte d'une année de transition marquant la reprise du dispositif départemental espaces naturels sensibles par la Métropole et l'achèvement de plusieurs opérations d'investissement (équipements d'interprétation).

### 1° - Projet nature du plateau des Grandes Terres

Le projet nature du plateau des Grandes Terres a été porté, depuis 2003, par un syndicat intercommunal regroupant les Communes de Feyzin, Vénissieux et Corbas. Suite à la création de la Métropole et de l'évolution de ses compétences, le syndicat a été dissous par arrêté préfectoral du 18 décembre 2014. La Métropole s'est substituée de plein droit au syndicat de Communes.

La gestion du site naturel et agricole des Grandes Terres demande une présence sur le terrain pour enclencher, avec réactivité, des actions de traitement des déchets (corbeilles de propreté, dépôts sauvages), suivre les travaux d'entretien (linéaires verts, aires d'accueil du public) et de restauration (chemins, mobiliers signalétiques, etc.) et connaître les attentes des usagers pour définir des programmes de valorisation et d'éducation à la nature adaptés aux publics. C'est pourquoi, les Communes de Feyzin, Corbas et Vénissieux ont demandé à monsieur le Président de la Métropole de leur confier la gestion transitoire du projet en attendant la redéfinition du cadre d'intervention. La Commune pilote du projet est Feyzin.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées, à titre indicatif, dans le tableau suivant :

Projet nature des Grandes Terres	Montant
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
entretien du site (linéaires verts, aires d'accueil du public, etc.)	29 000
entretien du mobilier signalétique et des chemins	11 000
gestion de la propreté	17 000
mission de surveillance du site	7 000
programme d'animation pédagogique	16 000
coordination du projet	8 000
<b>Total</b>	<b>88 000</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 100 000 €, pour un budget global de 140 517 €. La politique ENS n'a pas été activée par la Commune sur ce site.

### 2° - Projet nature du vallon du ruisseau des Échets

Ce projet est porté, depuis 1995, par le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets, composé des Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Les 3 communes ont décidé de préserver ensemble un vallon d'une superficie de près de 300 hectares, notamment par l'acquisition foncière des parcelles à enjeu situées dans une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles, de l'entretenir et de le valoriser par un programme d'animations pédagogiques.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du vallon du ruisseau des Échets	Montant en €
<b>Investissement (en € HT)</b>	
étude de faisabilité accessibilité de la zone humide des Prolières	5 000
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	<b>21 000</b>

éducation et sensibilisation à l'environnement	10 000
entretien du sentier de la Marinade (plate-forme, mobiliers)	2 500
animation du site (journée de nettoyage du ruisseau, inauguration table d'orientation)	1 500
assistance à maîtrise d'ouvrage	7 000
<b>Total</b>	<b>26 000</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets à hauteur de 16 131 €, pour un budget global de 40 825 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 13 490 €.

### 3° - Projet nature des vallons des ruisseaux de Serres et Planches

Créé en 1994, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches regroupe les Communes de Dardilly, Charbonnières les Bains et Écully pour le maintien de la qualité environnementale de 2 ruisseaux et de leurs vallons et la valorisation du site auprès du public.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature des vallons de Serres et Planches	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	
aménagement de sentiers	9 600
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
éducation à l'environnement	15 000
<b>Total</b>	<b>24 600</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le Syndicat intercommunal des vallons des ruisseaux de Serres et Planches à hauteur de 13 272 €, pour un budget global de 29 120 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 11 248 €.

### 4° - Projet nature du vallon de l'Yzeron

Initié en 1994, ce projet est porté par les Communes de Francheville et de Craponne. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron et la gestion, en faveur de la biodiversité, de 2 sites remarquables : la prairie humide de Pont Chabrol et les landes de Sorderattes.

La Commune de Francheville est Commune pilote du projet.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du vallon de l'Yzeron	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	
conception et aménagement du sentier des Usages	13 455
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
éducation à l'environnement	30 000
entretien des sites et sentiers	8 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	11 520
<b>Total</b>	<b>62 975</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature vallon de l'Yzeron à hauteur de 27 000 €, pour un budget global de 68 000 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 24 464 €.

#### 5° - Projet nature du plateau des Hautes-Barolles

Initié en 1998, par la Commune de Saint Genis Laval, ce projet gère et valorise les espaces naturels et agricoles du plateau des Hautes-Barolles. L'année 2015 permettra, notamment, de poursuivre les actions d'entretien et de restauration des sentiers balisés, gérer la propreté du site et lancer un programme d'éducation à la nature.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du plateau des Hautes-Barolles	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	<b>10 000 €</b>
requalification des sentiers nature	10 000
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	<b>27 875 €</b>
programme d'animations pédagogiques	25 000
entretien des sentiers balisés et des Portes du plateau	1 125
inauguration sentier	1 000
plan propreté	750
<b>Total</b>	<b>37 875</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature plateau des Hautes-Barolles à hauteur de 35 000 €, pour un budget global de 42 875 €. La politique ENS n'a pas été activée par la Commune sur ce site.

#### 6° - Projet nature du plateau de Méginand

Depuis 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Grézieu la Varenne, Sainte Consorce et la Communauté de communes des Vallons du Lyonnais se sont associées pour mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation du site remarquable, d'un point de vue de la biodiversité et des paysages, du plateau de Méginand et des ruisseaux qui le traversent ou le bordent (Méginand, Charbonnières, Ribes et Ratier). C'est la Commune de Tassin la Demi Lune qui est Commune pilote.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du plateau de Méginand	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	<b>15 000</b>
restauration sentier (boucle de Méginand)	12 500
création de mare	2 500
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	<b>33 250</b>
programme d'animations pédagogiques	20 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	10 950
nettoyage du site	2 000
fauche des zones humides	300
<b>Total</b>	<b>48 250</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature plateau de Méginand à hauteur de 33 000 €, pour un budget global de 93 300 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 28 533 €.

#### 7° - Projet nature de Sermenaz

Ce site boisé, situé aux portes de la Ville nouvelle de Rillieux la Pape, est une propriété métropolitaine mise à la disposition de la Commune. Depuis 2011, sont menées des actions de sécurisation, d'équipement du site et des actions d'éducation à l'environnement afin que la population locale puisse ce réapproprier cet espace naturel dans le respect de la sensibilité écologique du lieu.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature de Sermenaz	Montant
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
entretien sentiers	4 800
programme d'animations pédagogiques	20 000
<b>Total</b>	<b>24 800</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature Sermenaz à hauteur de 42 000 €, pour un budget global de 60 030 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 8 000 €.

#### 8° - Projet nature du vallon des Torrières

Situé sur les Communes de Neuville sur Saône, Genay et Montanay, ce vallon boisé et agricole, traversé par un ruisseau, abrite plusieurs espèces patrimoniales (Grand-duc, Guépier d'Europe, Triton alpestre, Lucane cerf-volant, etc.). Le plan de gestion permet d'organiser la fréquentation du site et de le mettre en valeur auprès du grand public et notamment des scolaires. La Commune pilote est Neuville sur Saône.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature du vallon des Torrières	Montant
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
programme d'animations pédagogiques	21 030
assistance à maîtrise d'ouvrage	2 063
<b>Total</b>	<b>23 093</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature vallon des Torrières à hauteur de 12 618 €, pour un budget global de 32 161 €. Le Département n'a pas financé ce programme en 2014.

#### 9° - Projet Biézin nature (ex V-vert nord)

Ce projet concerne un vaste espace agricole et naturel partagé entre les Communes de Décines-Charpieu et de Chassieu. En 2007, un diagnostic écologique a montré la présence de plusieurs espèces remarquables et a abouti à la mise en œuvre d'un plan de gestion et de valorisation du site. Ce projet intègre plusieurs aménagements en faveur de la biodiversité et de sa découverte par le grand public réalisés dans le cadre des mesures compensatoires du Grand stade. Les élus de Décines Charpieu et de Chassieu ont pris la décision de renommer le site, jusqu'alors appelé "V vert nord", en "Biézin nature", plus identifiable par les habitants locaux. La Commune pilote est Décines Charpieu.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet Biézin nature	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	
création d'équipements d'interprétation du site	6 500
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
programme d'animations pédagogiques	25 000
<b>Total</b>	<b>31 500</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature Biézin nature à hauteur de 12 000 € pour un budget global de 20 000 €. Le Département n'a pas financé ce projet en 2014.

#### 10° - Projet nature Yzeron aval

En 2010, les Communes de Sainte Foy lès Lyon, Oullins et La Mulatière ont initié la définition d'un plan de gestion et de valorisation des balms boisées situées sur la partie aval de la rivière Yzeron. Ce plan est opérationnel depuis 2014 et encadre des actions de meilleure connaissance du patrimoine forestier du site, de mise en sécurité des cheminements, d'un travail de maîtrise foncière pour créer des continuités de chemins ouverts au public et d'animations pédagogiques. La Commune pilote est Sainte Foy lès Lyon.

Les actions prises en charge par la Métropole, au titre de l'année 2015, sont détaillées dans le tableau suivant :

Projet nature Yzeron aval	Montant
<b>Investissement (en € HT)</b>	
plan de gestion forestier	10 000
<b>Fonctionnement (en € TTC)</b>	
programme d'animations pédagogiques	25 000
inventaires naturalistes participatifs	10 000
mise en valeur des belvédères	5 000
assistance à maîtrise d'ouvrage	20 000
<b>Total</b>	<b>70 000</b>

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu, en 2014, le projet nature Yzeron aval à hauteur de 48 000 €, pour un budget global de 112 000 €. Le Département, au titre de la politique ENS, a financé le projet à hauteur de 40 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- " Dans l'exposé des motifs, avant « Vu ledit dossier », ajouter :
  - « Les participations d'investissement mentionnées dans les projets naturels ci-avant détaillés seront converties en € TTC au lieu d'€ HT, ces dépenses étant assujetties à la TVA au taux de 20% ; »
- Dans le dispositif :
  - le b) du 1° est rédigé comme suit :

« b) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de **451 004 €**, composé de **83 466 €** de financement pour des actions d'investissement et de 367 538 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Investissement (en € TTC)	Fonctionnement (en € TTC)	Total (en €)
Commune de Feyzin - Projet Grandes Terres	<b>0</b>	88 000	<b>88 000</b>
Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets	<b>6 000</b>	21 000	<b>27 000</b>
Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches	<b>11 520</b>	15 000	<b>26 520</b>
Commune de Francheville - Projet vallon de l'Yzeron	<b>16 146</b>	49 520	<b>65 666</b>
Commune de Saint Genis Laval - Projet Hautes-Barolles	<b>12 000</b>	27 875	<b>39 875</b>
Commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand	<b>18 000</b>	33 250	<b>51 250</b>
Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz	<b>0</b>	24 800	<b>24 800</b>
Commune de Neuville sur Saône - Projet vallon des Torrières	<b>0</b>	23 093	<b>23 093</b>
Commune de Décines Charpieu - Projet Biézin nature	<b>7 800</b>	25 000	<b>32 800</b>
Commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval	<b>12 000</b>	60 000	<b>72 000</b>
<b>Total</b>	<b>83 466</b>	<b>367 538</b>	<b>451 004</b>

- dans le 4°, lire « **83 466 €** » au lieu de « 69 555 € »."

#### DELIBERE

1° - **Approuve** pour la mise en œuvre des programmes 2015 des projets nature :

a) - les modifications de monsieur le rapporteur,

b) - la délégation de gestion des projets nature de la façon suivante :

- Commune de Feyzin - Projet Grandes Terres,
- Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets,
- Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches,
- Commune de Francheville - Projet vallon de l'Yzeron,
- Commune de Saint Genis Laval - Projet Hautes-Barolles,
- Commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand,
- Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz,
- Commune de Neuville sur Saône - Projet vallon des Torrières,
- Commune de Décines Charpieu - Projet Biézin nature,
- Commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval.

c) - le plan de financement des projets et le montant maximal des remboursements d'un montant global de 451 004 €, composé de 83 466 € de financement, pour des actions d'investissement et de 367 538 € de financement pour des actions de fonctionnement, répartis de la manière suivante :

Bénéficiaires	Investissement (en € TTC)	Fonctionnement (en € TTC)	Total (en €)
Commune de Feyzin - Projet Grandes Terres	<b>0</b>	88 000	<b>88 000</b>
Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets	<b>6 000</b>	21 000	<b>27 000</b>
Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches	<b>11 520</b>	15 000	<b>26 520</b>
Commune de Francheville - Projet vallon de l'Yzeron	<b>16 146</b>	49 520	<b>65 666</b>
Commune de Saint Genis Laval - Projet Hautes-Barolles	<b>12 000</b>	27 875	<b>39 875</b>



Bénéficiaires	Investissement (en € TTC)	Fonctionnement (en € TTC)	Total (en €)
Commune de Tassin la Demi Lune - Projet plateau de Méginand	18 000	33 250	51 250
Commune de Rillieux la Pape - Projet Sermenaz	0	24 800	24 800
Commune de Neuville sur Saône - Projet vallon des Torrières	0	23 093	23 093
Commune de Décines Charpieu - Projet Biézin nature	7 800	25 000	32 800
Commune de Sainte Foy lès Lyon - Projet Yzeron aval	12 000	60 000	72 000
<b>Total</b>	<b>83 466</b>	<b>367 538</b>	<b>451 004</b>

d) - les conventions de gestion à passer entre la Métropole de Lyon, la Commune de Feyzin, le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Échets, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et Planches, la Commune de Francheville, la Commune de Saint Genis Laval, la Commune de Tassin la Demi Lune, la Commune de Rillieux la Pape, la Commune de Neuville sur Saône, la Commune de Décines Charpieu et la Commune de Sainte Foy lès Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** en investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels sur l'opération n° 0P27O3715A.

**4° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 2312 - fonction n° 76 - opération n° 0P27O4786A, pour un montant total de 83 466 €.

**5° - Les dépenses** en fonctionnement correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - comptes 61521 - fonction 515 - opérations n° 0P27O3183A (225 000€) et n° 0P27O2939 (142 538€), soit un montant total de 367 538 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**